|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2** | **Document C25/33-F** |
| **17 avril 2025** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Secrétaire générale |
| ACTIVITÉS DE L'UIT RELATIVES À L'INTERNET: RÉSOLUTIONS 101, 102, 133, 180 ET 206 |
| **Objet**Le présent rapport rend compte des activités de l'UIT liées à la Résolution 101 (Rév. Bucarest, 2022) "Réseaux fondés sur le protocole Internet"; à la Résolution 102 (Rév. Bucarest, 2022) "Rôle de l'UIT concernant les questions de politiques publiques internationales ayant trait à l'Internet et à la gestion des ressources de l'Internet, y compris les noms de domaine et les adresses"; à la Résolution 133 (Rév. Bucarest, 2022) "Rôle des Administrations des États Membres dans la gestion de noms de domaine (multilingues) internationalisés"; à la Résolution 180 (Rév. Bucarest, 2022) "Promouvoir le déploiement de la version 6 du protocole Internet" et à la Résolution 206 (Dubaï, 2018) "OTT" de la Conférence de plénipotentiaires (PP).**Suite à donner par le Conseil**Le Conseil est invité à **prendre note** du présent rapport. Il est également invité à **approuver** la transmission du rapport, ainsi que la compilation des points de vue d'États Membres du Conseil, les comptes rendus connexes et la note de couverture, au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.**Liens pertinents avec le plan stratégique**Élaboration de normes internationales; plate-forme fédératrice; renforcement des capacités; fourniture d'une assistance technique.**Incidences financières**Dans les limites du budget alloué pour 2024-2025.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Références***Résolutions* [*101*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-101-F.pdf)*,* [*102*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-102-F.pdf)*,* [*133*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-133-F.pdf) *et* [*180*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-180-F.pdf) *(Rév. Bucarest, 2022) et Résolution* [*206*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-206-F.pdf) *(Dubaï, 2018) de la PP; Résolutions* [*1305*](https://www.itu.int/md/S09-CL-C-0105/fr) *(2009),* [*1336*](https://www.itu.int/md/S15-CL-C-0113/fr) *(modifiée en 2015) et* [*1344*](https://www.itu.int/md/S15-CL-C-0112/fr) *(modifiée en 2015) du Conseil; Résolutions* [*47*](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.47-2022) *(Rév. Dubaï, 2012),* [*48*](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.48-2022) *(Rév. Genève, 2022),* [*49*](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.49-2016) *(Rév. Hammamet, 2016),* [*50*](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.50-2022) *(Rév. Genève, 2022),* [*52*](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.52-2022) *(Rév. Hammamet, 2016),* [*58*](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.58-2022)*,* [*60*](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.60-2022)*,* [*64*](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.64-2022) *(Rév. Genève, 2022),* [*69*](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.69-2022)*,* [*75*](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.75-2022) *(Rév. Genève, 2022) et* [*98*](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.98-2022) *(Rév. Genève, 2022) de l'AMNT;* [*Plan d'action de Buenos Aires de la CMDT-17, Objectif 3, Produit 3.3*](https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/WTDC/WTDC17/Documents/WTDC17_final_report_fr.pdf)*; Résolutions* [*20*](https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/WTDC/WTDC17/Documents/WTDC17_final_report_fr.pdf)*,* [*30*](https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/WTDC/WTDC17/Documents/WTDC17_final_report_fr.pdf)*,* [*63*](https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/WTDC/WTDC17/Documents/WTDC17_final_report_fr.pdf) *(Rév. Buenos Aires, 2017) et* [*45*](https://www.itu.int/en/action/internet/Documents/Resolution_45_wtdc14.pdf) *(Rév. Dubaï, 2014) de la CMDT; Documents* [*C16/33*](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0033/fr)*,* [*C17/33*](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0033/fr)*,* [*C18/33*](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0033/fr)*,* [*C19/33*](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0033/fr)*,* [*C20/33*](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0033/fr)*,* [*C21/33*](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0033/fr)*,* [*C22/33*](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0033/fr)*,* [*C23/33*](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0033/fr) *et* [*C24/33*](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0033/fr) *du Conseil.* |

# 1 Introduction

Le présent rapport rend compte des activités menées par l'UIT au titre des Résolutions 101 (Rév. Bucarest, 2022), 102 (Rév. Bucarest, 2022), 133 (Rév. Bucarest, 2022), 180 (Rév. Bucarest, 2022) et 206 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires (PP) pour la période considérée allant d'avril 2024 à mars 2025.

# 2 Activités relatives aux réseaux IP (protocole Internet), au développement des réseaux de prochaine génération (NGN) et à l'Internet de demain, y compris les enjeux en matière de politique générale et de réglementation

Soixante-quinze Recommandations UIT-T, nouvelles ou révisées, et autres textes ont été approuvés entre le 1er avril 2024 et le 31 mars 2025, y compris ceux ayant un intérêt dans le cadre du présent rapport. Les [Recommandations correspondantes](https://www.itu.int/itu-t/workprog/wp_search.aspx?isn_sp=9677&isn_status=-1,8,1,3,7,2&adf=2024-03-31&adt=2025-03-31&details=0&view=tab&field=acdefghijo) sont disponibles sur le site web des différentes commissions d'études (CE) de l'UIT-T.

**2.1 IMT-2020 et au-delà**: 35 Recommandations ont été approuvées par les CE 3, 5, 11, 13 et 17 de l'UIT-T. Un Supplément révisé a été approuvé par la CE 13 et huit projets de Recommandation sont en cours d'approbation par les CE 13 et 17.

**2.2 Internet des objets (IoT) et villes intelligentes**: 38 Recommandations ont été approuvées par les CE 5, 11, 16, 17 et 20, cinq Suppléments et trois Rapports techniques ont été approuvés par la CE 20. Neuf projets de Recommandation sont en cours d'approbation par les CE 17, 20 et 21. La CE 20 de l'UIT-T a poursuivi ses activités de coordination dans le cadre de l'Activité conjointe de coordination sur l'IoT, les jumeaux numériques et les villes et les communautés intelligentes et durables ([JCA-IoT, DT et SSC&C](https://www.itu.int/en/ITU-T/jca/iot/Pages/default.aspx#/fr) de l'UIT-T) et collabore étroitement avec l'IETF, oneM2M, W3C, LoRa Alliance et TMForum.

**2.3 Câble IP**: la CE 9 de l'UIT-T a approuvé huit Recommandations et un Supplément révisé sur le câble IP.

NOTE – Il a été décidé, lors de l'AMNT-24, de regrouper la CE 9 et la CE 16 de l'UIT-T en une nouvelle CE 21 de l'UIT-T pour la période d'études 2025-2028.

**2.4 TVIP, réseaux de fourniture de contenus (CDN) et affichage numérique**: les CE 9 et 16 de l'UIT-T ont approuvé quatre Recommandations.

**2.5 Qualité de fonctionnement du protocole IP**: la CE 12 de l'UIT-T a approuvé trois Recommandations.

**2.6 Informatique en nuage fondée sur le protocole IP et les mégadonnées**: les CE 9, 11, 13, 16, 17, 20 et 21 de l'UIT-T ont approuvé 30 Recommandations. La CE 20 de l'UIT-T a élaboré un Supplément.

**2.7 Sécurité**: les CE 5, 13, 15, 17 et 20 de l'UIT-T ont approuvé 30 Recommandations, nouvelles ou révisées, et trois nouveaux Suppléments sur la sécurité des systèmes de télécommunication/IMT, l'Internet des objet, les jumeaux numériques et les villes intelligentes, les applications intelligentes, l'informatique en nuage, l'informatique en périphérie et les mégadonnées, la protection des informations d'identification personnelle, l'authentification et les technologies de sécurité quantique. Cinq projets de Recommandations sont en cours d'approbation par les CE 17 et 20. Un rapport distinct sur les activités de l'UIT portant sur l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC, y compris sur les travaux de la CE 17, est reproduit dans le Document [C25/18](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0018/fr).

**2.8 Groupes de discussion de l'UIT-T**: le [Groupe spécialisé de l'UIT-T sur l'intelligence artificielle (IA) et l'Internet des objets (IoT) au service de l'agriculture numérique (FG-AI4A)](https://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/ai4a/Pages/default.aspx#/fr) et le [Groupe spécialisé de l'UIT-T sur le métavers (FG-MV)](https://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/mv/Pages/default.aspx#/fr) ont achevé leurs travaux en juin 2024. Il restait en mars 2025 deux groupes spécialisés en activité: le [Groupe spécialisé de l'UIT-T sur les modèles d'établissement des coûts visant à rendre les services de données financièrement abordables (FG-CD)](https://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/cd/Pages/default.aspx#/fr) et le [Groupe spécialisé sur l'intelligence artificielle native au service des réseaux de télécommunication (FG-AINN)](https://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/ainn/Pages/default.aspx#/fr).

**2.9** Au cours de la période considérée, le TSB n'a pas reçu de rapports ou d'informations concernant des incidents couverts par la Résolution [69](https://www.itu.int/net/ITU-T/res69/Default.aspx) de l'AMNT, intitulée "Accès non discriminatoire aux ressources de l'Internet et utilisation non discriminatoire de ces ressources" ([37 incidents ont été recensés depuis 2009](https://www.itu.int/net/ITU-T/res69/secured/notifications.aspx)).

**2.10** Les CE 1 et 2 de l'UIT-D poursuivent leurs travaux sur les questions relatives au protocole IP et continuent d'organiser des séances sur la connectivité IP large bande par satellite et la radiodiffusion numérique, y compris les solutions hybrides. On trouvera de plus amples informations sur le site web des [commissions d'études de l'UIT-D](https://www.itu.int/itu-d/sites/studygroups/fr/).

**2.11** Le BDT a réalisé avec succès des projets relatifs à la connectivité hertzienne Internet large bande, visant à assurer un accès numérique gratuit ou à faible coût à des établissements scolaires et à des hôpitaux, ainsi qu'aux populations mal desservies de zones rurales et isolées de certains pays. Les retombées produites par ces projets dans les pays où ils ont été mis en œuvre sont notamment les suivantes:

– Burundi: 10 villes ont été connectées dans la bande de fréquences des 2,5 GHz, 15 ingénieurs ont été formés à l'exploitation et à l'entretien des réseaux, et 437 établissements scolaires, hôpitaux et organismes publics ont été connectés.

– Djibouti: 20 villes ont été connectées dans la bande de fréquences des 2,5 GHz et 48 établissements scolaires, 43 hôpitaux/cliniques et 23 ministères ont été connectés.

– Eswatini: un réseau hertzien large bande 4G LTE a été installé dans 10 sites, et 15 séances de formation technique ont été dispensées à des spécialistes locaux, sur le contrôle et la planification des émissions, ainsi que sur l'exploitation et l'entretien du réseau hertzien large bande 4G LTE qui a été déployé.

D'autres initiatives sont également en cours dans ce domaine, telles que l'initiative GIGA et Partner2Connect. Pour de plus amples renseignements, voir le Document [C25/35](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0035/en).

**2.12** L'UIT-R a approuvé la Recommandation UIT-R M.2083-0 "Vision pour les IMT – Cadre et objectifs généraux de l'évolution future des IMT à l'horizon 2020 et au-delà", les Résolutions UIT-R 65 "Principes applicables au processus de développement futur des IMT à l'horizon 2020 et au-delà" et UIT-R 66 "Études relatives aux systèmes et applications sans fil pour le développement de l'Internet des objets", et le Rapport UIT-R M.2440-0 "Utilisation de la composante de Terre des Télécommunications mobiles internationales (IMT) pour les communications de type machine à bande étroite et à large bande".

**2.13** Plusieurs cours de formation ont été dispensés par l'[Académie de l'UIT](https://academy.itu.int/) et les [centres de formation de l'Académie de l'UIT](https://academy.itu.int/itu-d/projects-activities/centres-excellence/coe-overview), sur des thèmes tels que "L'Internet large bande fixe et mobile de demain", "Informatique en nuage, Internet des objets et intelligence artificielle", "Aspects clés et gouvernance de l'Internet des objets, des mégadonnées et de l'intelligence artificielle" et "Le dernier kilomètre de la connectivité Internet". Au total, 457 participants ont suivi ces cours, dont 154 ont obtenu un certificat.

# 3 IPv6

**3.1** La [page web de l'UIT-T sur l'IPv6](https://www.itu.int/fr/ITU-T/ipv6/Pages/default.aspx) présente les activités de l'UIT-T sur le protocole IPv6. Des formations/cours sont organisés sur toutes les formes de connectivité IoT, y compris la sécurité de l'information et la confidentialité.

**3.2** Le BDT et l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes du Soudan ont créé un "Centre d'expertise de l'UIT sur le protocole IPv6 et l'IoT pour la région des États arabes", placé sous l'égide de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes du Soudan. Plusieurs formations ont été dispensées (y compris des formations de formateurs) pour des États Membres, notamment l'Iraq et l'État de Palestine.

**3.3** Le BDT a fourni une assistance technique au Monténégro sur le protocole IPv6. Le laboratoire IPv6 de l'Université du Monténégro est désormais opérationnel.

**3.4** Le BDT fournit une assistance pour la mise en œuvre de bancs d'essai IPv6 au Cameroun et en République du Congo. Une assistance technique est fournie à l'Irak, à l'État de Palestine, à la Somalie et au Soudan pour l'élaboration de leurs stratégies nationales de passage au protocole IPv6 et la création de groupes d'action nationaux sur le protocole IPv6.

**3.5** Par ailleurs, le BDT accorde une attention particulière à un programme spécial de formation des formateurs sur le thème "Le protocole IPv6 pour les réseaux 5G". Trente et un participants ont suivi la formation et 20 ont obtenu une certification.

**3.6** Le [rapport final](https://www.itu.int/pub/D-STG-SG01.01.1-2017/fr) sur la Question [1/1](https://www.itu.int/net4/ITU-D/CDS/sg/rgqlist.asp?lg=2&sp=2014&rgq=D14-SG01-RGQ01.1&stg=1) confiée à la CE1 de l'UIT-D est disponible. Il porte, à travers des études de cas, sur l'expérience des pays en ce qui concerne le passage du protocole IPv4 au protocole IPv6. De plus, un guide essentiel a été élaboré afin d'aider les pays en développement à utiliser le protocole IPv6 sur les réseaux 5G.

# 4 Questions de politique publique relatives à l'Internet, y compris la gestion des noms de domaine et des adresses

**4.1** Le [Groupe de travail du Conseil sur les questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet (GTC-Internet)](https://www.itu.int/en/council/cwg-internet/Pages/default.aspx#/fr) a tenu ses 20ème et 21ème réunions le 4 octobre 2024 et du 19 au 20 février 2025 respectivement, au siège de l'UIT, à Genève (Suisse). À sa 20ème réunion, le Groupe a lancé une consultation ouverte sur [le rôle des politiques publiques dans la promotion du multilinguisme dans l'environnement de l'Internet](https://www.itu.int/en/council/cwg-internet/Pages/consultation-oct2024.aspx). À sa 21ème réunion, le Groupe a lancé une consultation ouverte sur [la garantie d'une connectivité efficace à l'Internet pour les pays en développement sans littoral (PDSL)](https://www.itu.int/en/council/cwg-internet/Pages/consultation-mar2025.aspx). Le rapport du président au Conseil est reproduit dans le Document [C25/51](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0051/en).

**4.2** L'UIT a participé à la 19ème réunion du Forum sur la gouvernance de l'Internet, qui s'est tenue à Riyad (Arabie saoudite) du 15 au 19 décembre 2024, notamment à la cérémonie d'ouverture et aux séances de haut niveau. L'UIT a également organisé plusieurs séances, notamment sur le GTC-Internet, le processus du SMSI+20 et le processus de consultation ouverte pour le Forum 2024 du SMSI. L'UIT a en outre contribué à plusieurs groupes de travail et coalitions dynamiques de l'IGF. L'UIT renouvellera sa participation au plus haut niveau lors de la 20ème réunion du Forum sur la gouvernance de l'Internet, qui se tiendra à Lillestrom (Norvège).

**4.3** L'UIT continue de suivre la question de la protection des noms et sigles des organisations intergouvernementales (OIG) dans les nouveaux gTLD, dans le cadre de la coalition OIG regroupant 35 organisations intergouvernementales, dont l'OCDE, l'ONU, l'UPU, l'OMS, l'OMPI et la Banque mondiale.

**4.4** Dans toutes les activités mentionnées aux différentes sections du présent rapport, en particulier dans les activités liées au protocole IPv6, au large bande et au renforcement des capacités dont bénéficient un certain nombre de pays, l'UIT s'efforce de remédier aux problèmes rencontrés par les pays en développement sans littoral, conformément au Programme d'action de Vienne.

**4.5** L'UIT continue de suivre activement les débats du Comité consultatif gouvernemental en qualité d'observateur.

**4.6** Par ailleurs, l'UIT suit les activités menées dans le cadre du Pacte mondial sur le numérique et y contribue. Pour plus de renseignements, voir le Document [C25/52](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0052/en).

# 5 Protocole ENUM

Les [informations actualisées relatives au protocole ENUM](https://www.itu.int/en/ITU-T/inr/enum/Pages/default.aspx) sont tenues à jour par l'UIT-T. La CE 2 de l'UIT-T poursuivra ses travaux sur ce thème en fonction des contributions soumises par les Membres de l'UIT-T.

# 6 Connectivité Internet internationale/points d'échange Internet (IXP)

**6.1** Le BDT continue d'assurer une assistance sur les questions liées aux points IXP. L'emplacement des points IXP peut être consulté sur les cartes interactives de l'infrastructure TIC: <https://bbmaps.itu.int/bbmaps/>. Le BDT actualise en permanence les données de localisation.

**6.2** Dans le cadre de la Question [6/3](https://www.itu.int/net4/ITU-T/lists/q-text.aspx?Group=3&Period=18&QNo=6&Lang=en), la CE 3 de l'UIT-T poursuit ses travaux sur les sujets suivants: connectivité Internet internationale par câbles à fibres optiques et connectivité Internet par satellite, y compris certains aspects de l'échange de trafic IP entre entités homologues, les points d'échange de trafic régionaux, l'optimisation des câbles à fibres optiques, le coût de la fourniture des services et les incidences du déploiement du protocole Internet version 6 (IPv6).

# 7 OTT

**7.1** Dans le cadre de la **Question 3/1 de l'UIT-D**, les travaux se poursuivent sur l'utilisation des télécommunications/TIC pour l'atténuation et la gestion des risques de catastrophes.

**7.2** La **CE 2 de l'UIT-T** poursuit ses travaux sur trois sujets d'étude liés aux OTT: Rapport technique TR.OTTnum "Utilisation actuelle des numéros E.164 en tant qu'identificateurs des OTT", Rapport technique TR.OTTNumMgt "Gestion de la numérotation pour les OTT" et projet de Recommandation UIT-T E.ACP "Procédures d'appel alternatives".

**7.3** La **CE 3 de l'UIT-T** a approuvé une Recommandation régionale pour l'Afrique sur le contournement par services OTT de téléphonie ([UIT-T D.608R](https://www.itu.int/ITU-T/recommendations/rec.aspx?rec=14772&lang=fr)) et une Recommandation régionale pour les États arabes, intitulée "Principes régissant le traitement des OTT" ([UIT‑T D.700R](https://www.itu.int/ITU-T/recommendations/rec.aspx?rec=15576&lang=fr)). En outre, la CE 3 de l'UIT-T travaille actuellement sur plusieurs sujets d'étude relatifs aux services OTT; dans ce cadre, deux projets de rapport technique, portant respectivement sur le "[Contournement par OTT](https://www.itu.int/pub/T-TUT-ECOPO-2024-3)" et le "[Règlement des différends entre les opérateurs de télécommunication et les fournisseurs OTT](https://www.itu.int/pub/T-TUT-ECOPO-2024-2)", ont été approuvés. La CE 3 de l'UIT-T a également entrepris l'étude d'un nouveau sujet ([D.GuidelinesCostContribution](https://www.itu.int/ITU-T/workprog/wp_item.aspx?isn=21323)) qui mènera à l'élaboration d'un projet de nouvelle Recommandation intitulée "Lignes directrices sur des mécanismes potentiels de contribution aux coûts entre fournisseurs de services OTT et opérateurs de services de réseau de télécommunication en vue de l'expansion et du développement de réseaux de télécommunication à grande capacité".

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_